

Catalogue de cours 2024

Formation continue : cours proposés par la Commission paritaire
professionnelle des paysagistes vaudois (CPPpv)



TABLE DES MATIERES

1	Mot de la Commission paritaire.....	2
1.1	Notre vision	3
2	Formations de base	4
2.1	Horticulteur/trice EP avec brevet fédéral (examen professionnel ; orientation paysagisme, orientation production).....	5
2.2	Horticulteur/trice EPS avec maîtrise fédérale (examen professionnel supérieur ; orientation paysagisme, orientation production)	5
2.3	Formation pour formateur d'apprentis en entreprise	5
2.4	Cours de français.....	6
2.5	Premiers secours en horticulture paysagère.....	6
2.6	Permis de conduite avec remorque, cat. BE	6
2.7	Formation cariste C – Chariot élévateur à contrepoids (R1) et chariot télescopique (R4).....	7
3	Sécurité au travail	8
3.1	Solution de branche - Sécurité au travail et protection de la santé.....	9
3.2	Sécurité lors de l'utilisation des petites machines (tondeuse, débroussailleuse, taille-haie, motoculteur)	9
3.3	Permis nacelles	10
3.4	Formation des utilisateurs de transpalettes / gerbeurs (cariste cat. S2).....	10
3.5	Arrimage de charges en horticulture.....	11
3.6	Utilisation de la tronçonneuse.....	11
3.7	Accès aux arbres – Module de base	12
3.8	Accès aux arbres – Module avancé	12
3.9	Accès aux arbres – Module échelle.....	13
3.10	Sécurité avec les petites machines de chantiers (Scie à béton, marteau pneumatique, pied de mouton, plaque vibrante, rouleau, pillonneuse)	13
3.11	Elingage de charges	13
3.12	Cours secouriste – Niveau 1.....	14
3.13	Cours secouriste – Niveau 2	14
3.14	Vérification périodique des EPI contre les chutes de hauteur	15
4	Techniques horticoles	16
4.1	Arrosage des aménagements paysagers.....	17
4.2	Connaissance et utilisation des plantes vivaces.....	17
4.3	Mise en place d'éclairage dans les jardins.....	18
4.4	Prairies fleuries et gazons fleuris – Semences UFA.....	18
4.5	Formation bases du bûcheronnage	19
4.6	Machiniste	19
5	Cours du catalogue de JardinSuisse	20
6	Participation CPP et conditions	20
7	Exemple bulletin d'inscription et demande de dérogation	21

1 MOT DE LA COMMISSION PARITAIRE



1.1 Notre vision

Mesdames, Messieurs,

Chers professionnels de l'horticulture,

Le haut niveau professionnel de la branche verte dans notre pays repose sur une excellente formation de base et sur une offre variée pour la formation continue.

Dès lors, l'objectif pour la Commission paritaire professionnelle est de soutenir et de favoriser le perfectionnement professionnel en proposant un programme de cours ouvert, varié et de qualité, à tous les employés paysagistes d'entreprises soumises à la CCT et dont les frais sont pris en charge par la Commission paritaire.

En plus des cours éprouvés, vous y trouverez, cette année, quelques nouveautés, dans le but de répondre au mieux à vos besoins et qui vous aideront à évoluer dans votre branche. Ne cessons jamais de nous améliorer et de faire de notre métier un art.

Commission paritaire professionnelle

2 FORMATIONS DE BASE



2.1 Horticulteur/trice EP avec brevet fédéral (examen professionnel ; orientation paysagisme, orientation production)

Le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI), ainsi que la FONPRO participent aux frais de formation et frais d'examens conformément à leurs règlements. Les frais seront remboursés à la personne ou à l'entreprise ayant avancé les frais.

Informations SEFRI : <https://www.sbf.admin.ch/sbf/fr/home.html>

Informations FONPRO : <https://fonpro.ch/>

La perte de gain **est prise en charge par la Commission paritaire**, à raison de **CHF 150.00**, par jour de cours (les samedis ne sont pas compensés).

Les justificatifs (avec les dates auxquelles les cours ont été suivis) sont à envoyer à la Commission paritaire.

Information : Mme Nadia Macherel – Tél. +41 26 305 55 63 – E-Mail : nadia.macherel@fr.ch

Inscription : www.brevethorticole.ch

2.2 Horticulteur/trice EPS avec maîtrise fédérale (examen professionnel supérieur ; orientation paysagisme, orientation production)

Le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI), ainsi que la FONPRO participent aux frais de formation et frais d'examens conformément à leurs règlements. Les frais seront remboursés à la personne ou à l'entreprise ayant avancé les frais.

Informations SEFRI : <https://www.sbf.admin.ch/sbf/fr/home.html>

Informations FONPRO : <https://fonpro.ch/>

La perte de gain **est prise en charge par la Commission paritaire**, à raison de **CHF 150.00**, par jour de cours (les samedis ne sont pas compensés).

Les justificatifs (avec les dates auxquelles les cours ont été suivis) sont à envoyer à la Commission paritaire.

Information : Mme Nadia Macherel – Tél. +41 26 305 55 63 - E-Mail : nadia.macherel@fr.ch

Inscription : www.maitrisehorticole.ch

2.3 Formation pour formateur d'apprentis en entreprise

Pour engager un apprenti et obtenir l'autorisation de le former, l'entreprise doit disposer d'un ou de plusieurs formateurs qualifiés ayant les capacités professionnelles et personnelles adéquates.

Les cours sont gratuits mais les participants doivent s'acquitter du montant de la documentation fournie. Une compensation de perte de gain pour l'employeur **est prise en charge par la Commission paritaire**, à raison de **CHF 150.00**, par jour de cours (les samedis ne sont pas compensés).

Information :

<https://www.vd.ch/themes/formation/espace-entreprise-formatrice/la-formatrice-ou-le-formateur-en-entreprise/>

2.4 Cours de français

Cours de langue française spécifiquement conçus pour les branches du paysagisme. Ces cours permettent d'acquérir un vocabulaire de base afin d'améliorer la communication dans la vie quotidienne, tout en offrant un apprentissage de la langue française spécifique à ces secteurs professionnels, ainsi que les informations relatives au droit du travail. Les cours sont dispensés par l'institut de formation ECAP.

- Contenu : Les thèmes traités s'articulent autour du monde du travail, de la famille, de l'habitat, de la formation, des rapports sociaux, des loisirs, de la prévoyance professionnelle et des assurances.
Afin de faciliter le processus d'intégration, les apprenant-e-s ont accès aux informations et documents relatifs au domaine social et professionnel et des activités autour des institutions et organismes régionaux promouvant l'intégration sont prévues.
- Public : Ces cours sont ouverts à tous les adultes, hommes et femmes, de toutes nationalités, qui connaissent l'alphabet latin et qui ont déjà un niveau de base de français. Plusieurs niveaux de cours sont disponibles, un test est effectué pour déterminer quel cours est le plus adapté à vos besoins.
- Durée : 52 périodes en cours du soir, ou le samedi matin
- Date : 1^{er} semestre : du 29 janvier au 10 juin 2024
Délai d'inscription : 15.01.2024
2^{ème} semestre : du 19 août au 16 décembre 2024
Délai d'inscription : 15.07.2024
- Prix : CHF 100.00 / participant
- Lieu : Lausanne, Vevey, Yverdon, Nyon ou Vallée de Joux
- Inscription : Unia région Vaud, Lausanne, M. Maurizio Colella – Tél. +41 848 606 606 –
E-mail : formation-vd@unia.ch – <https://www.vaud.unia.ch>

2.5 Premiers secours en horticulture paysagère

Construit sur la base de situations réelles d'accidents, ce cours permettra de découvrir les éléments importants en matière de secourisme lors d'accidents, de malaises et d'adopter le comportement adéquat. Une part importante est accordée à l'application pratique des mesures d'urgence pour sauver la vie.

- Durée : 1 jour
- Date : À convenir
- Prix : CHF 320.00, pris en charge par la Commission paritaire
- Lieu : En entreprise ou à Moudon
- Participation : 6 participants minimum et 8 participants maximum
- Inscription : SPAA – Tél. +41 21 557 99 18 – E-mail : spaa@bul.ch

2.6 Permis de conduite avec remorque, cat. BE

En cas de réussite de l'examen, participation de la Commission paritaire selon les frais effectifs et justificatif, à hauteur d'un maximum de CHF 500.00. Une copie du permis définitif doit être transmise à la Commission paritaire.

Les participants doivent demander auprès du Service des automobiles un permis provisoire pour passer l'examen.

- Information : www.vd.ch/san
Lausanne : Tél. +41 21 316 82 10 – Aigle : Tél. +41 24 557 71 30
Yverdon-les-Bains : Tél. +41 24 557 65 10 – Nyon : Tél. +41 22 757 52 90

2.7 Formation cariste C – Chariot élévateur à contrepoids (R1) et chariot télescopique (R4)

Afin de répondre aux exigences de la directive 6518 de la CFST, les conducteurs de véhicules de manutention type R1 (chariot élévateur à contrepoids) et type R4 (chariot télescopique) doivent être en possession d'une attestation de formation (permis de cariste) adéquate. Cette attestation ponctue un examen théorique (écrit) et un examen pratique.

Cette formation a une durée de 2 jours minimum pour des candidats ayant déjà de l'expérience avec les machines.

Durée : 2 jours

Date : À convenir

Prix : CHF 790.00 (pour les 2 jours), pris en charge par la Commission paritaire

Lieu : Moudon

Participation : 1 participant minimum et 6 participants maximum, par session

Inscription : SPAA – Tél. +41 21 557 99 18 – E-mail : spaa@bul.ch



3.1 Solution de branche - Sécurité au travail et protection de la santé

Formation de Perco (pour nouveau adhérent à la solution de branche ou personne reprenant les tâches concernant la sécurité dans une entreprise déjà adhérente à solution de branche).
(Module Q2 formation horticole supérieure Grangeneuve Institut agricole, Posieux).

Durée : 3 jours

Date : 1^{ère} partie : mercredi 17 janvier 2024

2^{ème} partie : mercredi 24 janvier 2024

3^{ème} partie et examen : mercredi 31 janvier 2024

Délai d'inscription : 30.12.2023

Prix : *CHF 670.00

Lieu : Grangeneuve Institut agricole, Posieux

Inscription : <https://www.fr.ch/grangeneuve/perco-cours-sante-et-securite-au-travail>

Information : M. Dominique Petter – E-mail : d.petter1978@gmail.com

**Prix de cours uniquement, les cotisations de membre à la solution de branche JardinTOP ne sont pas comprises.*

3.2 Sécurité lors de l'utilisation des petites machines (tondeuse, débroussailleuse, taille-haie, motoculteur)

Cette formation a pour objectif principal de revoir les principaux risques lors de l'utilisation de ces petites machines et d'identifier les mesures de prévention à prendre en particulier en cas de problèmes. L'analyse d'accidents récents sera également incluse dans la formation ainsi que les nouveaux risques engendrés par les machines avec accu.

Durée : ½ jour

Date : À convenir

Prix : CHF 250.00, pris en charge par la Commission paritaire

Lieu : En entreprise ou à Moudon

Participation : 6 participants minimum et 8 participants maximum

Inscription : SPAA – Tél. [+41 21 557 99 18](tel:+41215579918) – E-mail : spaa@bul.ch

3.3 Permis nacelles

L'utilisation d'un élévateur à nacelle exige une grande responsabilité pour la sécurité de l'utilisateur, mais aussi des tiers. Ce permis permet d'acquérir les compétences théoriques et pratiques pour conduire les plates-formes élévatrices mobiles de personnes en toute sécurité. En effet, l'employeur de l'utilisateur est responsable de l'utilisation sûre de la plateforme élévatrice. Ainsi, l'ASFP conseille d'organiser un cours de formation dédié aux risques de l'utilisation des plateformes élévatrices pour les utilisateurs.

Catégorie : 1A – 1B – 3A – 3B

Durée : 1 jour pour 2 catégories

Date : À définir en fonction de la demande, disponibles en ligne : www.fve-formation.ch

Prix : **Entreprise non-cotisante** – 2 catégories : CHF 550.00, pris en charge par la Commission paritaire
Entreprise cotisante – 4 catégories : CHF 660.00, pris en charge par la Commission paritaire

Lieu : L'Isle ou Echallens

Participation : Groupe de 6 participants maximum

Prérequis : Comprendre et lire le français, être en bonne santé et avoir 18 ans.

Certification : Attestation de formation conforme aux critères de la SUVA

Inscription : En ligne : www.fve-formation.ch
E-mail : formationcontinue@fve.ch

Information : Prévoir des vêtements chauds (si nécessaire), un casque, des habits voyants et des chaussures de sécurité. Apporter le carnet de formation afin d'y inscrire ce cours si la personne en possède un.

Remarque : Se réserve le droit d'annuler ou reporter la formation si l'effectif n'est pas complet, à discuter en fonction de chaque situation.

3.4 Formation des utilisateurs de transpalettes / gerbeurs (cariste cat. S2)

Objectif : Maîtriser l'utilisation de son outil de travail en sécurité pour soi-même et pour son environnement, situer les risques liés à la conduite et à la manutention des charges, être sensibilisé au respect de la réglementation, ainsi que de ses responsabilités, acquérir les connaissances technologiques de son outil de travail, confronter ses acquis à des situations concrètes, exécuter les manœuvres et gerbages dans le respect des règles de conduite. Formation théorique et pratique avec examens finaux pour valider les acquis.

Durée : 1 jour

Date : 12 janvier 2024, 12 février 2024, 22 mars 2024, 15 avril 2024, 17 mai 2024, 17 juin 2024, 19 juillet 2024, 12 août 2024, 6 septembre 2024, 8 octobre 2024, 15 novembre 2024, 16 décembre 2024

Prix : CHF 360.00 TTC / participant, repas inclus. Interne entreprise : tarif sur demande.

Lieu : Ecublens

Participation : Groupe de 6 participants maximum par session

Prérequis : Comprendre et lire le français, être en parfaite santé, avoir un comportement fiable, responsable et prudent et avoir 18 ans.

Inscription : SwissSécurité : Tél. : [+41 21 864 42 76](tel:+41218644276) – E-mail : admin@swissecurite.ch

3.5 Arrimage de charges en horticulture

L'arrimage non conforme d'une charge ou d'une machine sur une remorque ou sur un véhicule est dangereux et peut coûter très cher en cas de contrôle ou d'accident. De plus, le conducteur du véhicule risque de perdre son permis de conduire. Des moyens techniques et des mesures simples peuvent pourtant diminuer ce risque. Ce cours permettra de découvrir les éléments importants en matière d'arrimage et de chargement. Cette formation est préconisée en entreprise avec les véhicules, remorques et les différents équipements à arrimer.

Durée : ½ jour

Date : À convenir

Prix : CHF 250.00, pris en charge par la Commission paritaire

Lieu : En entreprise ou à Moudon

Participation : 6 participants minimum et 8 participants maximum

Inscription : SPAA – Tél. +41 21 557 99 18 – E-mail : spaa@bul.ch

3.6 Utilisation de la tronçonneuse

Le concept de ce cours est établi afin de satisfaire un public large, qui utilise occasionnellement la tronçonneuse dans des travaux de bûcheronnage au sol de bois ronds.

Durée : 2 jours

Date : A définir – merci de prendre directement contact avec le formateur, selon coordonnées ci-dessous.

Prix : CHF 400.00, pris en charge par la Commission paritaire

Lieu : Centre de formation professionnelle forestière, Le Mont-sur-Lausanne

Inscription : Centre de formation professionnelle forestière
Tél. +41 79 127 51 99 – E-mail : nicolas.raymondon@vd.ch

Remarque : Nous vous rendons attentifs au fait que, dès le 01.01.2022, une nouvelle directive relative aux travaux forestiers est entrée en vigueur. Pour tous renseignements supplémentaires, nous vous remercions de prendre contact avec le formateur, selon coordonnées ci-dessus.

3.7 Accès aux arbres – Module de base

Les objectifs de la formation sont d'apprendre à choisir, à utiliser et à gérer les EPI contre les chutes de hauteur afin de se déplacer et créer un espace de travail dans l'arbre en toute sécurité. Les éléments suivants sont traités : technique de progression, technique de maintien au travail, analyse de risques et technique de sauvetage.

Durée : 3 jours de cours et 1 jour d'évaluation (4 jours)

Date : 23 au 26 janvier 2024, **délai d'inscription : 08.01.2024**
7 au 10 février 2024, **délai d'inscription : 22.01.2024**
24 au 27 octobre 2024, **délai d'inscription : 07.10.2024**
7 au 10 novembre 2024, **délai d'inscription : 25.10.2024**
Autres dates de cours possibles, sur demande

Prix : CHF 1'680.00* HT / personne, 4 jours, pris en charge par la Commission paritaire.
**nouveau prix à partir du 1^{er} janvier 2024. Attention, pour toute inscription avant le 22 décembre 2023, le tarif 2023 est garanti.*

Support de formation et certificat : documents techniques, mise à disposition des EPI contre les chutes, certificat de formation et repas de midi.

Lieu : Centre de formation Altimum Formation à Palézieux (VD)

Prérequis : 18 ans minimum, avoir une forme physique et une aptitude psychologique suffisantes pour les travaux en hauteur

Information

et inscription : Altimum Formation SA – Tél. : +41 21 947 58 48 – E-mail : training@altimum.ch ou directement sur le site internet : <https://altimum.ch/trainings/acces-aux-arbres-module-de-base/>

3.8 Accès aux arbres – Module avancé

L'objectif principal de la formation est d'approfondir les connaissances et les compétences acquises lors du module de base. Les éléments suivants sont traités : connaissances et utilisation de la gamme spécifique d'EPI pour le module avancé, déplacement et travail dans l'arbre en DdRT et en SRT, méthodes de maintien au travail pour le démontage et secours complexes à l'équipier.

Support de formation et certificat : documents techniques, mise à disposition des EPI contre les chutes, certificat de formation et repas de midi.

Durée : 3 jours de cours et 1 jour d'évaluation (4 jours)

Date : 1^{er} au 4 octobre 2024
Délai d'inscription : 13.09.2024
Autres dates de cours possibles, sur demande

Prix : CHF 1'680.00* HT / personne, 4 jours, pris en charge par la Commission paritaire.
**nouveau prix à partir du 1^{er} janvier 2024. Attention, pour toute inscription avant le 22 décembre 2023, le tarif 2023 est garanti.*

Lieu : Centre de formation Altimum Formation à Palézieux (VD)

Prérequis : Être au bénéfice d'une formation « accès aux arbres – module de base », avoir idéalement une année d'intervalle entre le module de base et le module avancé, avoir une forme physique et une aptitude psychologique suffisante pour les travaux en hauteur

Information

et inscription : Altimum Formation SA – Tél. : +41 21 947 58 48 – E-mail : training@altimum.ch ou directement sur le site internet : <https://altimum.ch/trainings/acces-aux-arbres-module-avance/>

3.9 Accès aux arbres – Module échelle

Les objectifs de cette formation sont d'acquérir les connaissances et compétences nécessaires afin d'utiliser efficacement des EPI contre les chutes de hauteur et de travailler en conformité avec les bases légales en vigueur. Les éléments suivants sont traités : mise en place d'un système de travail à l'échelle, choix et utilisation des EPI contre les chutes de hauteur, choix et pose d'ancrage, préconisation d'entretien, de maintenance et de stockage des EPI, exercices de secours à l'équipier.

Support de formation et certificat : documents techniques, mise à disposition des EPI contre les chutes, certificat de formation et repas de midi.

Durée : 1 jour

Date : Sur demande

Prix : Inter-entreprise : CHF 2'100.00* HT / 6 personnes au maximum
Intra-entreprise : CHF 420.00* HT / personne ou CHF 1'950.00 / 6 personnes au maximum.

**nouveau prix à partir du 1^{er} janvier 2024. Attention, pour toute inscription avant le 22 décembre 2023, le tarif 2023 est garanti.*

Lieu : Centre de formation Altimum Formation à Palézieux (VD)

Prérequis : 18 ans minimum, avoir une forme physique et une aptitude psychologique suffisantes pour les travaux en hauteur

Information

et inscription : Altimum Formation SA – Tél. : +41 21 947 58 48 – E-mail : training@altimum.ch ou directement sur le site internet : <https://altimum.ch/trainings/acces-aux-arbres-module-echelle/>

3.10 Sécurité avec les petites machines de chantiers (Scie à béton, marteau pneumatique, pied de mouton, plaque vibrante, rouleau, pillonneuse)

Cette formation a pour objectif principal de revoir les principaux risques lors de l'utilisation de ces petites machines et d'identifier les mesures de prévention à prendre en particulier en cas de problèmes. L'analyse d'accidents récents sera également incluse dans la formation ainsi que les nouveaux risques engendrés par les machines avec accu.

Durée : ½ jour

Date : À convenir

Prix : CHF 250.00, pris en charge par la CPP

Lieu : En entreprise ou à Moudon

Participation : 6 participants minimum et 8 participants maximum

Inscription : SPAA – Tél. +41 21 557 99 18 – E-mail : spaa@bul.ch

3.11 Elingage de charges

L'utilisation d'appareils de levage de charges (palan, grue de chargement), comporte des dangers particuliers. Il se produit régulièrement de graves accidents dus à une utilisation inadéquate

d'appareils de levage (élingues non adaptées, charges élinguées non correctement, utilisateur se trouvant dans la zone dangereuse).

Durée : ½ jour

Date : À convenir

Prix : CHF 250.00, pris en charge par la CPP

Lieu : En entreprise ou à Moudon

Participation : 6 participants minimum et 8 participants maximum

Inscription : SPAA – Tél. : +41 21 557 99 18 – E-mail : spaa@bul.ch

Remarque : Formation obligatoire depuis avril 2023 pour les grues

3.12 Cours secouriste – Niveau 1

Contenu : Comportement sur un lieu d'accident ou en cas d'urgence
Evaluation de la situation et de l'état des blessés
Prendre les mesures immédiates pour sauver la vie
Schéma BLS-AED international, position latérale de sécurité
Réanimation cardio-pulmonaire, utilisation correcte d'un défibrillateur
Maîtriser les hémorragies, brûlures
Lésions internes, traumatismes de la colonne vertébrale
Dégagements d'urgences
Connaitre ses possibilités, ses obligations et ses limites lors de 1^{er} secours

Durée : 2 jours

Date : A définir

Prix : CHF 580.00 par personne et CHF 22.00 pour l'attestation de cours valable 2 ans / CHF 4'480.00 pour un groupe de 8 participants maximum)

Lieu : En entreprise (groupe de 8 participants maximum) ou au centre de la Rama

Information

et inscription : Samaritains Suisse – M. Marc Dizerens
Tél. +41 21 648 78 68 – E-mail : business@samaritains-vaud.ch

3.13 Cours secouriste – Niveau 2

Contenu : Anatomie et structure du corps humain
Blessure de la peau et traitements des plaies

Lésion de l'appareil locomoteur
 Chutes et conséquences
 Système circulatoire et respiratoire
 Lésions thermiques, brûlures, gelures, coup de chaleur
 Blessure de la tête et du cerveau
 Médicaments, intoxications
 Urgences gynécologiques, douleurs abdominales
 Bandages et immobilisations

Durée : 3 jours
 Date : A définir
 Prix : CHF 950.00 / personne comprenant croissant-café, repas de midi sans boisson et l'attestation de cours valable 2 ans
 Lieu : En entreprise (groupe de 8 participants maximum) ou au centre de la Rama
Prérequis : Avoir effectué la formation de niveau 1
 Information et inscription : Samaritains Suisse – M. Marc Dizerens
 Tél. +41 21 648 78 68 – E-mail : business@samaritains-vaud.ch

3.14 Vérification périodique des EPI contre les chutes de hauteur

Les objectifs de cette formation sont d'apprendre à connaître la réglementation en matière de suivi des EPI contre les chutes de hauteur et de l'appliquer. Les éléments suivants sont traités : savoir vérifier les EPI selon la méthodologie Petzl, identifier les détérioration et défauts exigeant une mise au rebut, apprendre à rédiger les rapports de vérification.

Durée : 3 jours (2.5 jours de formation et 0.5 jour d'examen)
 Date : 16 janvier au 18 janvier 2024 - 8h00-17h00, à Satigny
 6 mars au 8 mars 2024 - 8h00-17h00, à Palézieux
 26 mars au 28 mars 2024 - 8h00-17h00, à Sion
 22 mai au 24 mai 2024 - 8h00-17h00, à Palézieux
 25 septembre au 27 septembre 2024 - 8h00-17h00, à Palézieux
En fonction de la demande, d'autres dates seront ouvertes au cours de l'année.
 Prix : inter-entreprise : CHF 1'260.00 HT / personne
 Lieu : Centre de formation Altimum Formation à Palézieux, Satigny ou Sion
Prérequis : avoir 18 ans révolu
 Information et inscription : Altimum Formation SA – Tél. : +41 21 947 58 48 – E-mail : training@altimum.ch ou directement sur le site internet : <https://altimum.ch/formations/?cat=verificateur-periodique-des-epi-contre-les-chutes-de-hauteur>

4 TECHNIQUES HORTICOLES



4.1 Arrosage des aménagements paysagers

Cette formation vise à faciliter l'utilisation de l'eau pour les aménagements paysagers. Elle est séparée en 2 modules spécifiques et également complémentaires. Les participants peuvent donc choisir les modules auxquels ils souhaitent participer en fonction de leurs besoins. Ce cours est dispensé par Thinkwater Switzerland à Préverenges.

Module 1 : Installateur, arrosage des surfaces engazonnées, massifs, arbustes et arbres (1 jour)

Module 2 : Technicien utilisation de l'eau de pluie, gestion à distance, définir les besoins en eau (1 jour)

Visualiser le programme détaillé sous : www.thinkwater.ch

Durée : 1 jour ou 2 jours
(possibilité de s'inscrire à un seul module ou plusieurs)

Date : Module 1 – mardi 30 janvier 2024
Module 2 – jeudi 1er février 2024

Prix: Module 1 : CHF 270.00
Module 2 : CHF 270.00

Lieu : Préverenges

Inscription : E-mail : info@thinkwater.ch – Tél. +41 21 807 25 62
Site internet : <https://www.thinkwater.ch>

Remarque : Lors de l'inscription, merci de préciser que vous êtes affilié à la CPPpv et soumis à la CCT des paysagistes vaudois et que vous vous inscrivez par le biais de ce catalogue.

4.2 Connaissance et utilisation des plantes vivaces

Importance des plantations – Dynamique - Types de plantes et leur fonctionnement - Plantation pas à pas - Stratégie de vie des plantes - Les plantes, sous quel angle les approcher ? – Mélanges existants : une bonne leçon pour utiliser les vivaces – Je crée mon propre mélange - Les plantations pour des milieux difficiles – Les meilleures plantes

Le cours propose plusieurs exercices pratiques afin d'intégrer les informations.

Durée : 1 jour

Date : Jeudi 28 novembre 2024
Délai d'inscription : 15 novembre 2024

Prix : CHF 310.00, repas en supplément à la charge des participants

Lieu : Centre Patronal (Rte du Lac 2 – 1094 Paudex)

Participation : 10 participants minimum et 22 participants maximum

Inscription : Commission paritaire, avec le bulletin d'inscription
E-mail : cpppv@centrepatronal.ch
Courrier : CPPpv – secrétariat – Case postale 1215, 1001 Lausanne

Intervenants : M. Xavier Allemann – Lautre Jardin

4.3 Mise en place d'éclairage dans les jardins

Formation pour acquérir les connaissances de base de l'éclairage de jardins.

Comment fonctionne un éclairage dans les jardins ? à quoi faut-il être attentif ? Toutes ces questions au sujet des éclairages dans les jardins seront abordées durant la journée de cours.

Ce cours est dispensé par M. Kopp Laurent – source de lumière.

Durée : 1 jour

Date : prochain cours en 2025

Prix : CHF 140.00, repas en supplément à la charge des participants

Lieu : Centre Patronal (Rte du Lac 2 – 1094 Paudex)

Participation : 5 participants minimum et 10 participants maximum

Inscription : Commission paritaire, avec le bulletin d'inscription

E-mail : cpppv@centrepatronal.ch

Courrier : CPPpv – secrétariat – Case postale 1215, 1001 Lausanne

4.4 Prairies fleuries et gazons fleuris – Semences UFA

Pour tous ceux qui s'intéressent aux prairies riches en espèces, aux fleurs et graminées sauvages.

Contenu : associations végétales, graminées sauvages et fleurs sauvages, nouveau semis, les fleurs sauvages dans les villes, gestion des surfaces fleuries, surfaces de référence, production de semences CH.

Durée : 1 jour, de 8h00 à 17h00

Date : 14 mai ou 15 mai 2024

Délai d'inscription : fin février 2024

Prix : CHF 150.00, inclus repas, déplacement et support de cours, pris en charge par la Commission paritaire

Lieu : fenaco, Semences UFA – Espaces Verts, Moudon et canton de Vaud

Inscription : E-mail : espacesverts@fenaco.com – Tél. +41 58 433 67 99

Information : Le cours « gazon : semis et entretien des gazons - Semences UFA » est toujours dispensé et aura lieu en 2024. Les informations seront directement envoyées par la société fenaco. Vous pouvez vous y inscrire sans oublier d'effectuer la demande de dérogation pour le remboursement.

Remarque : Lors de l'inscription, il sera nécessaire de préciser que vous êtes affiliés à la CPPpv et soumis à la CCT des paysagistes vaudois et que vous vous inscrivez par le biais de ce catalogue.

4.5 Formation bases du bûcheronnage

Connaître et appliquer les règles de base de la sécurité, de l'ergonomie et de la prévention des accidents lors des travaux de bûcheronnage.

Durée : 5 jours

Dates : A définir – merci de prendre directement contact avec le formateur, selon coordonnées ci-dessous.

Prix : CHF 950.00, pris en charge par la Commission paritaire

Lieu : Centre de formation professionnelle forestière, Le Mont-sur-Lausanne

Prérequis : Pour participer à cette formation, il est nécessaire d'avoir suivi le cours de deux jours « utilisation de la tronçonneuse » (sécurité au travail – n°5).

Inscription : Centre de formation professionnelle forestière –
E-mail : nicolas.raymondon@vd.ch – Tél. [+41 79 127 51 99](tel:+41791275199)

Remarque : Nous vous rendons attentifs au fait que, dès le 01.01.2022, une nouvelle directive relative aux travaux forestiers est entrée en vigueur. Pour tous renseignements supplémentaires, nous vous remercions de prendre contact avec le formateur, selon coordonnées ci-dessus.

4.6 Machiniste

Ces cours sont organisés par la Fédération Vaudoise des Entrepreneurs (FVE).

Cours M1 :

Durée : 5 jours de cours du lundi au vendredi. Examen pratique 8-10 mois plus tard.

Prix : CHF 1'620.00, pris en charge par la Commission paritaire

Information : Tél. [+41 21 632 12 40](tel:+41216321240) - E-mail : formationcontinue@fve.ch

Inscription : <https://www.fve-formation.ch>

Cours M1 réduit - Pour ceux qui peuvent attester de 5 ans d'expérience :

Durée : 4 jours de cours et examen compris, du mardi au vendredi.

Prix : CHF 1'080.00, pris en charge par la Commission paritaire

Information : Tél. [+41 21 632 12 40](tel:+41216321240) - E-mail : formationcontinue@fve.ch

Inscription : <https://www.fve-formation.ch>

Permis de M2 à M7 (machines de 5 tonnes et plus)

Permis d'élève à l'inscription, puis examen et cours 8-10 mois après :

Durée : 5 jours de cours du lundi au vendredi et une demi-journée d'examen en semaine

Prix : CHF 1'320.00, pris en charge par la Commission paritaire. (CHF 264.00 par machine supplémentaire)

Information : Tél. [+41 21 632 12 40](tel:+41216321240) - E-mail : formationcontinue@fve.ch

Inscription : <https://www.fve-formation.ch>

Précision : Pour l'examen, seul un essai est pris en charge selon la procédure de remboursement. Aucun frais lié au rattrapage des examens ne sera pris en charge par la Commission paritaire.

Nous attirons votre attention sur le fait que dans le courant de l'année 2024, un changement interviendra dans les cours avec une partie en e-learning et une partie en présentiel. Dès lors, et dès cette période, les informations valables pourront changer (organisation, tarifs et nombres de jours de cours en présentiel).

5 COURS DU CATALOGUE DE JARDINSUISSE

Les offres de cours proposées par JardinSuisse sont également prises en charge par la Commission professionnelle paritaire.

Information et inscription :

Tél. +41 44 388 53 00 – E-mail : info@jardinsuisse.ch

Site internet : <https://www.jardinsuisse.ch/fr/service/tagungen-kursangebote/>

6 PARTICIPATION CPP ET CONDITIONS

Conditions préalables

- Les entreprises doivent s'être acquittées de leur contribution au fonds paritaire des trimestres échus avant le début du cours.

Restrictions

- Les patrons indépendants ou salariés de leur propre société ne s'acquittant pas de la contribution paritaire ne peuvent bénéficier des prestations du fonds.
- Un participant ne peut pas s'inscrire à un cours s'il l'a déjà suivi.
- Pour les formations avec examen, seul un essai est pris en charge.

Montants pris en charge

- La totalité des frais facturés par l'organisateur du cours sont remboursés (hors TVA).
- Une indemnité forfaitaire de **CHF 150.00**/jour/employé est versée à l'employeur contre justificatif uniquement (pour les jours ouvrables, du lundi au vendredi).
- Pour les cours relatifs au brevet et à la maîtrise, merci de vous référer au point 2.1 et 2.2 de la brochure.
- Le montant annuel pris en charge par entreprise est limité à un maximum de 80 % du montant de la contribution annuelle versée par l'entreprise au fonds paritaire lors de l'année précédente.
- Aucun report de quota ne sera admis, sauf en cas de situations exceptionnelles soumises au préalable à la CPPpv, qui se déterminera de cas en cas.
- Toutes les factures doivent être envoyées à la CPP après le cours et avant la fin de l'année en cours pour des raisons de bouclage comptable de l'exercice.
- Si l'organisateur de cours propose un tarif préférentiel aux membres de l'association JardinSuisse, le montant pris en charge par la Commission paritaire ne dépassera pas ce tarif préférentiel.

Montants non pris en charge

- Le salaire durant les jours inclus le viatique.
- Le repas lorsqu'il n'est pas compris dans les frais du cours.

Marche à suivre pour le remboursement

L'entreprise établit une facture, après paiement de la facture initiale, adressée à la Commission paritaire et l'envoie par courrier ou courriel avec tous les justificatifs (facture du cours et attestation, copie des permis obtenus, etc.) selon le format type que vous pouvez retrouver sur le lien suivant : <https://jardinsuisse-vaud.ch/formation/>

Pour toutes les formations continues, exceptés le brevet et la maîtrise, n'oubliez pas d'ajouter les indemnités forfaitaires au montant de la formation.

En cas de non-participation

Les entreprises dont les collaborateurs renonceraient à participer au cours sans motif prioritaire (maladie, accidents, décès) ne seront pas remboursées.

7 EXEMPLE BULLETIN D'INSCRIPTION ET DEMANDE DE DÉROGATION

Vous trouverez, aux deux prochaines pages, un exemple de bulletin d'inscription aux nouvelles formations proposées par la Commission paritaire ainsi qu'un exemple de demande de dérogation.

Pour les trois formations proposées et organisées par la Commission paritaire, l'inscription se fait uniquement au moyen du bulletin d'inscription qui est à envoyer par courriel à cpppv@centrepatronal.ch ou par courrier (CPPpv – Secrétariat – Case postale 1215 – 1001 Lausanne). Le nombre de place étant limité, elles seront prises en compte dans l'ordre d'arrivée.

D'autres idées de cours ? C'est possible ! Il suffit de remplir la demande de dérogation pour le remboursement d'une formation continue qui ne figure pas dans notre catalogue de cours 2024 et ensuite l'envoyer par courriel à cpppv@centrepatronal.ch ou par courrier (CPPpv – Secrétariat – Case postale 1215 – 1001 Lausanne) **avant l'inscription au cours**. Celle-ci devra être validée par la Commission paritaire également avant que le cours ait lieu.

Vous trouvez également ces bulletins sur le site internet www.jardinsuisse-vaud.ch

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus en contactant le secrétariat au **+41 58 796 39 15** ou par E-mail à l'adresse cpppv@centrepatronal.ch

Demande de dérogation Remboursement formations continues 2024

Nous vous rappelons que les entreprises doivent s'être acquittées de leur contribution au fonds paritaire des trimestres échus avant le début du cours afin de pouvoir bénéficier du remboursement, selon procédure expliquée aux pages 20 et 21.

Entreprise :

Rue :

NPA Localité :

Case postale :

Téléphone : E-mail :

Nom de la formation :

Dispensée par :

Durée :

Prix :

Motif de la demande de dérogation pour suivre une formation qui ne figure pas dans notre catalogue 2024 :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Cette demande de dérogation pour le remboursement d'une formation continue qui ne figure pas dans notre catalogue de cours 2024 est à envoyer par courriel à cpppv@centrepatronal.ch ou par courrier (CPPpv – Secrétariat – Case postale 1215 – 1001 Lausanne) avant l'inscription au cours. Celle-ci devra être validée par la CPP également avant que le cours ait lieu. Pour toute information complémentaire, veuillez contacter le secrétariat au **+41 58 796 39 15**

Lieu et date : Timbre et signature de l'entreprise :

Bulletin d'inscription
Formations continues catalogue 2024

Participant : ☐ Madame ☐ Monsieur

Nom :

Prénom :

Date de naissance :
(jour/mois/année)

Adresse privée : **Rue :** **NPA Localité :**

Téléphone privé : **E-mail privé :**

Employeur :
nom de l'entreprise

Adresse : **Rue :** **NPA Localité :**

Téléphone : **E-mail :**

Cours financé par : ☐ Employeur
 ☐ Participant

Formation continue :

- Connaissance et utilisation des plantes vivaces ☐ CHF 310.00
1 jour : 28 novembre 2024

- Nous vous rappelons que les entreprises doivent s'être acquittées de leur contribution au fonds paritaire des trimestres échus avant le début du cours afin de pouvoir bénéficier du remboursement, selon procédure expliquée aux pages 20 et 21.
- Les patrons indépendants ou salariés de leur propre société ne s'acquittant pas de la contribution paritaire ne peuvent bénéficier des prestations du fonds.

Lieu et date :

Signature du participant :

Timbre et signature de l'entreprise :